



BURKINA FASO
UNITÉ - PROGRÈS - JUSTICE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



RETROSPECTIVE 2022

Mars 2023



BURKINA FASO

.....

Unité-Progress-Justice

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

RETROSPECTIVE 2022

Mars 2023

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEN	Actifs extérieurs nets
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
BAD	Banque africaine de développement
BDSM	Base de données de la surveillance multilatérale
BID	Banque islamique de développement
CASEM	Conseil d'administration du secteur ministériel
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Communauté financière africaine
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d'assurance
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CMRPN	Comité militaire de redressement pour le progrès national
CNADDT	Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire
CNPD	Commission nationale de planification du développement
CNSS	Caisse nationale de la sécurité sociale
CPADDT	Commission provinciale d'aménagement et de développement durable du territoire
CPC	Commission permanente de concertation
CRADDT	Commission régionale d'aménagement et de développement durable du territoire
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSEBT	Comité du suivi de l'exécution du budget et de la trésorerie
DOB	Débats d'orientation budgétaires
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DREP	Direction régionale de l'économie et de la planification
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EPE	Etablissement public de l'Etat
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FEC	Facilité élargie de crédit
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
IAP	Instrument automatisé de prévision
JNC	Journée nationale de concertation



LFR	Loi de finances rectificative
LOADDT	Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire
MEEEA	Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
ODD	Objectif de développement durable
ONET	Observatoire national de l'économie territoriale
ONG/AD	Organisation non gouvernementale / Association de développement
PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales
PAGPS	Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques
PCD	Plan communal de développement
PDI	Personnes déplacées internes
PGA	Plateforme de gestion de l'aide
PGIF	Plan global intégré de formation
PIB	Produit intérieur brut
PNDES	Plan national de développement économique et social
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUS	Programme d'urgence pour le sahel
RCD	Rapport sur la coopération pour le développement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SFD	Système financier décentralisé
SNADDT	Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
SNFI	Stratégie nationale de la finance inclusive
SP/CONASUR	Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
SSN	Système statistique national
TBE	Tableau de bord économique
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UPPP	Unité de coordination du partenariat public privé

TABLE DE MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	I
TABLE DE MATIERES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	IV
PREFACE.....	V
EQUIPE DE PILOTAGE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE.....	VI
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : GENERALITES SUR LE MEFP.....	2
I.1. PRESENTATION DU MINISTERE.....	3
I.2. ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DU MEFP.....	7
I.3. FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES.....	14
I.4. RESSOURCES FINANCIERES.....	16
I.5. RESSOURCES MATERIELLES.....	18
PARTIE II: CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE ET FINANCIER DU BURKINA FASO.....	19
II.1. CONTEXTE SOCIAL.....	21
II.2. CROISSANCE ECONOMIQUE ET INFLATION.....	21
II.3. SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES.....	23
II.4. SITUATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.....	25
II.5. SITUATION MONETAIRE.....	26
PARTIE III: PRINCIPALES REALISATIONS DU MEFP.....	28
III.1. PRINCIPALES REALISATIONS DES CINQ (05) PROGRAMMES BUDGETAIRES.....	29
III.2. ACTIONS PHARES REALISEES AVEC L'APPUI DES PPD SOUS TUTELLE TECHNIQUE DU MEFP.....	90
III.3. PRISE EN CHARGE DES THEMATIQUES TRANSVERSALES.....	105
PARTIE IV: RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET USAGERS.....	109
IV.1. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	110
IV.2. LE SECTEUR PRIVE.....	115
IV.3. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	116
IV.4. LES AUTRES MINISTERES ET INSTITUTIONS.....	120
PARTIE V: DEFIS MAJEURS EN 2023.....	121
CONCLUSION.....	123
ANNEXES.....	124
EQUIPE D'ELABORATION DE LA RETROSPECTIVE 2022	127

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition du personnel du MEFP selon le genre en 2021 et 2022.....	14
Tableau 2: Evolution du personnel du MEFP par tranche d'âge de 2021 à 2022.....	14
Tableau 3: Récapitulatif des décorations du ministère dans les différents Ordres en 2022.....	16
Tableau 4: Exécution du budget du ministère par nature de dépense de 2021 à 2022 en milliers FCFA.....	16
Tableau 5 : Exécution du budget par programme.....	17
Tableau 6: Récapitulatif des conventions de financement signées avec les PTF en 2022 (en milliards CFA).....	112
Tableau 7: Domaines ayant fait l'objet de transfert de ressources financières en 2022.....	116

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition du personnel du MEFP par catégorie en 2022.....	15
Graphique 2: Répartition du personnel du MEFP par région en 2022.....	15
Graphique 3: Evolution du taux de croissance du PIB réel et de celui des valeurs ajoutées sectorielles.....	21
Graphique 4: Evolution du taux d'inflation.....	22
Graphique 5: Evolution du recouvrement des principales catégories de recettes de 2021 et 2022 (milliards FCFA).....	23
Graphique 6: Evolution des recettes et dépenses de 2021 à 2022 (milliards FCFA).....	24
Graphique 7: Evolution de l'encours de la dette publique en milliards FCFA par composante de 2021 à 2022.....	25
Graphique 8: Situation de la masse monétaire et de ses contreparties en 2020 et 2023 (en milliards FCFA).....	27

PREFACE



La Rétrospective du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) est un document qui présente ses principales réalisations de l'année précédente. L'objectif visé est d'assurer une visibilité des actions entreprises et d'informer les différents acteurs sur les performances annuelles du département. Son contenu est essentiellement basé sur les succès et les défis du département en lien avec ses missions. L'élaboration de la présente édition s'inscrit dans cette logique.

Dans un contexte de crise sécuritaire et humanitaire, à laquelle s'est greffée une instabilité politique, l'activité économique s'est montrée particulièrement résiliente. Au cours de l'année 2022, le département s'est investi dans le pilotage et la gestion de l'économie burkinabè, la saine gestion des finances publiques et la mobilisation des ressources publiques. L'opérationnalisation de plusieurs réformes, l'engagement et la détermination des différents acteurs ont permis au département de relever de nombreux défis.

A travers ces lignes, je voudrais saluer les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur privé, la société civile, les contribuables ainsi que l'ensemble de mes collaborateurs pour les acquis engrangés au cours de l'année 2022.

Les résultats appréciables auxquels nous sommes parvenus, ont requis l'implication et des efforts soutenus de tous. Je voudrais, à cet effet, féliciter l'ensemble des acteurs et les encourager à persévérer dans ce sens tout en développant des actions innovantes pour répondre aux besoins multiples des populations, notamment ceux induits par la crise sécuritaire et humanitaire.

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et de la Prospective



Dr Aboubakar NACANABO
*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances*

**EQUIPE DE PILOTAGE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**



Dr Aboubakar NACANABO,
*Ministre de l'Economie,
des Finances et de la Prospective*



Mme Fatoumata BAKO/ TRAORE,
Ministre Déléguée Chargée du Budget



Nicolas KOBIANE,
*Secrétaire Général du Ministère de l'Economie,
des Finances et de la Prospective*



Ont contribué également au pilotage des actions du Ministère,

- un (01) Directeur de cabinet ;
- sept (07) Conseillers techniques ;
- douze (12) Chargés de mission ;
- trente-trois (33) Secrétaires permanents, Coordonnateurs, les Présidents, Directeurs généraux et centraux ;
- soixante-quinze (75) Directeurs régionaux.

INTRODUCTION

Dans son élan vers une gouvernance vertueuse, le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) s'est inscrit dans une dynamique d'informer régulièrement sur ses grandes actions. A cet effet, il élabore et diffuse chaque année des documents de communication dont la « Rétrospective ». L'objectif visé à travers son élaboration est de communiquer sur les principales réalisations du département de l'économie et des finances, de rendre accessibles certaines informations et promouvoir la transparence.

Le document a été élaboré suivant une démarche participative qui a impliqué l'ensemble des structures du ministère. Il est structuré autour de quatre (04) parties que sont :

- ✓ Généralités sur le MEFP ;
- ✓ Réalisations du MEFP en 2022 ;
- ✓ Relations de partenariat en 2022 ;
- ✓ Défis majeurs 2023.



PARTIE I

GENERALITES SUR LE MEFP

Cette partie sera consacrée d'une part, à la présentation du ministère, ses attributions et son organisation et d'autres part, à la présentation de la situation de ses ressources humaines, financières et matérielles



I.1. PRESENTATION DU MINISTERE

1. Bref rappel historique de l'évolution institutionnelle

Depuis les indépendances, les autorités de la Haute-Volta devenue Burkina Faso à partir du 4 août 1984, ont toujours accordé une place de choix à la gestion économique et financière. En effet, un département a toujours été consacré à ce secteur ministériel malgré les changements de dénomination constaté au cours de l'histoire.

Appelé « Ministère des Finances » de 1960 à 1963, sous René BASSINGA (1960-1962) et François BOUDA (1962-1963), il a été dénommé « Ministère du Plan et des Affaires Economiques de 1963 à 1965 avec à sa tête Charles Bila KABORE, puis « Ministère des Finances et du Commerce » sous Raphaël MEDAH en 1966. De 1966 à 1976, l'Intendant militaire Tiémoko Marc GARANGO prendra la tête du département.

Ensuite, Mamadou SANFO a occupé le poste de ministre de 1976 à 1977. A partir de 1977 le ministère redevient « Ministère des Finances » avec comme ministre, Léonard KALMOGO et ce, jusqu'à l'avènement du Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN) du Colonel Saye ZERBO le 25 novembre 1980. Le 26 novembre 1980, un décret nomme une équipe gouvernementale chargée de l'expédition des affaires courantes des différents départements ministériels. C'est à ce titre que Edmond KI a été porté à la tête du Ministère des Finances de 1980 à 1982.

Par décret n°82-376/PRES/CMRPN du 30 septembre 1982, un remaniement ministériel fait apparaître pour la première fois, le volet « économie » dans la dénomination du ministère qui devient « Ministère de l'Economie et des Finances ». Ce département sera dirigé successivement par Inoussa MAIGA et Pascal SANOU de 1982 à 1983.

Avec l'avènement au pouvoir du Conseil National de la Révolution (CNR) du Capitaine Thomas SANKARA en 1983, Damo BARRO Justin a occupé le poste de Ministre des finances. A partir de 1985 et toujours sous sa conduite, le ministère a changé de dénomination et devient « Ministère des Ressources Financières ». On enregistre également la création d'un ministère connexe, celui chargé du budget, dirigé par Adèle OUEDRAOGO. Justin Damo BARRO est remplacé en 1986 par Talata Eugène DONDASSE. Avec l'avènement de la « Rectification » d'octobre 1987 de Blaise COMPAORE, Guy SOME est porté à la tête du ministère jusqu'en 1988. Il sera remplacé par Bintou SANOGO de 1988 à 1991.

De juin 1991 à juin 1992, Frédéric Assomption KORSAGA dirige le département ministériel avec comme appellation « Ministère des Finances et du Plan ».

De 1992 à 2000, Roch Marc Christian KABORE (1992-1993), Ousmane OUEDRAOGO (1993-1994), Zéphirin DIABRE (1994-1996), Kadré Désiré OUEDRAOGO (1996-1997) et Tertius ZONGO (1997-2000) ont dirigé successivement le département ministériel.

En 2000, Paramanga Ernest YONLI, occupait le poste de Premier ministre, cumulativement avec celui de Ministre de l'Economie et des Finances. Il était assisté de deux Ministres délégués à savoir Jean Baptiste Marie Pascal COMPAORE, chargé des finances et du budget et Anne KONATE, chargée du développement économique. Le département est scindé en deux en 2002 pour donner le Ministère des Finances et du Budget (MFB) et le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV), respectivement dirigés par Jean Baptiste Marie Pascal COMPAORE et Seydou BOUDA.

Par décret n° 2007-381/PRES/PM du 10/06/2007 portant composition du Gouvernement, ces deux ministères sont fusionnés pour donner le Ministère de l'Economie et des Finances avec à sa tête, Jean Baptiste Marie Pascal COMPAORE, assisté de Lucien Marie Noel BEMBAMBA, comme Ministre délégué chargé du Budget.

En 2008, Lucien Marie Noël BEMBAMBA devient Ministre de l'Economie et des Finances, avec comme Ministres délégués chargés du budget, Marie Thérèse DRABO/KEITA de 2008 à 2010 et François Marie Didier ZOUNDI de 2010 à 2012. Ce dernier est remplacé en janvier 2013 par Clothilde KY.

A la faveur de l'insurrection populaire, un gouvernement de transition a été formé le 23 novembre 2014 et le portefeuille de l'économie et des finances est revenu à Jean Gustave SANON assisté par Amina BAMBARA/BILA comme ministre délégué chargé du budget.

Le 06 janvier 2016, un nouvel exécutif est mis en place suite à l'élection présidentielle de 2015 qui a consacré l'arrivée au pouvoir de Roch Marc Christian KABORE. Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI est portée à la tête du ministère en charge de l'économie et des finances auquel est adjoind le volet « développement ». Elle est assistée d'un ministre délégué chargé du budget en la personne de Edith Clémence YAKA et d'un secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire avec comme responsable Pauline ZOURE/KABORE. Ce secrétariat est devenu Ministère Délégué chargé de l'Aménagement du Territoire.

En janvier 2019, Lassané KABORE est nommé Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement. Suite à la réélection du président Roch Marc Christian KABORE en 2020, la même équipe dirigeante a été reconduite et le volet « prospective » a été confié au Ministère Délégué chargé de l'Aménagement du Territoire.

Par décret n°2021-1297/PRES/PM du 13 décembre 2021, Lassané KABORE occupera toujours le poste de ministre et le département change de dénomination pour devenir « Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ». Il est assisté par Martine KOUDA/PABEYAM comme Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé du Budget.

Avec l'avènement du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) le 24 janvier 2022, le décret n° 2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement, nomme Seglaro Abel SOME au poste de Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Brigitte Marie Suzanne COMPAORE/YONI est désignée pour assumer la fonction de Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargé du Budget.

Suite au changement institutionnel du 30 septembre 2022, le décret n°2022-0927/PRES-TRANS/PM du 25 octobre 2022 porte Aboubakar NACANABO à la tête du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Fatoumata BAKO/TRAORE occupe le poste de Ministre Délégué, chargé du Budget auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective.

2. Mission et principes directeurs

2.1. Mission

Aux termes de l'article 8 du décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/S-GG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP) assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de pilotage de l'économie, de finances publiques, de gestion du domaine foncier national, de prospective, de planification, de programmation, de gestion durable du développement et d'aménagement du territoire.

2.2 Principes directeurs

Cinq (5) principes directeurs guident la mise en œuvre des activités du ministère. Ce sont :

- **La transparence**

Le MEFP assure l'information la plus large possible au public sur les objectifs, les actions menées et l'utilisation des ressources, tout en veillant au respect de la vie privée et des règles déontologiques.

- **L'esprit d'équipe**

Les intérêts du Ministère sont privilégiés par rapport aux intérêts personnels et corporatistes, tout en exerçant la tolérance, le respect de la différence et l'entraide.

- **L'éthique**

Le MEFP s'engage à tenir ses promesses et engagements, à traiter le personnel et les usagers avec impartialité, respect et probité.

- **Le leadership**

La mise en œuvre du plan d'action se fait sous le leadership du Ministre, à travers la définition et la mise en œuvre d'orientations claires de développement. Ce leadership sera assuré par la tenue permanente des cadres de dialogue sectoriels et régionaux, pour qu'un véritable engouement soit maintenu en vue de la prise en compte des aspirations des parties prenantes.

- **La Gestion Axée sur les Résultats**

La démarche dans la mise en œuvre des activités vise à atteindre les cibles définies, par une identification claire des impacts, des effets et des extrants, des moyens à mobiliser ainsi que des indicateurs de résultat ou de performance, avec la précision des différentes responsabilités selon les séquences et suivant les acteurs engagés.

I.2. ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DU MEFP

1. Attributions

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG du 31 mars 2022, portant attributions des membres du Gouvernement, le MEFP exerce sa mission dans cinq (05) principaux domaines. Il s'agit des domaines du pilotage de l'économie (1), des finances publiques (2), de prospective, de planification, de programmation et de gestion du développement (3), de l'aménagement, du développement durable du territoire et de promotion des pôles de croissance (4) et de gestion du domaine foncier national (5).

Dans le domaine
de pilotage de
l'économie

Le MEFP est chargé (i) de la réalisation des études et des prévisions économiques à court et moyen termes, (ii) du suivi de la conjoncture économique nationale, régionale et internationale, (iii) de la normalisation, de la centralisation et de la diffusion des outils et des données statistiques, (iv) de l'élaboration et de la mise en œuvre, en collaboration avec les ministres concernés, de la stratégie nationale de développement de la statistique, (v) de l'élaboration, de la diffusion et du suivi des comptes nationaux et régionaux, (vi) de la gestion des questions d'intégration économique et monétaire en rapport avec le Ministre chargé de la coopération régionale, (vii) de la conception et de la conduite de l'intelligence économique, (viii) de la tutelle du secteur financier, (ix) de l'élaboration, de la diffusion et du suivi des statistiques sur le secteur financier, (x) de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique de développement de l'inclusion financière, (xi) de la mise en œuvre de la politique monétaire et de change, (xii) de la coordination et de la promotion du système statistique national, (xiii) de la réalisation des études d'impacts économiques et sociaux des politiques publiques de développement, (xiv) de la promotion de la politique nationale de diversification économique en relation avec le Ministre chargé de l'industrie, (xv) du financement des projets structurants du secteur privé, (xvi) du financement de la relance économique.

Dans le domaine des finances publiques

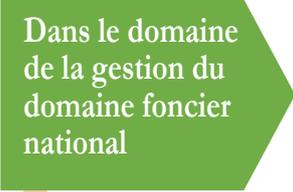
Le MEFP est chargé (i) de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle de la réglementation générale sur la comptabilité publique, (ii) de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire, (iii) de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique fiscale, (iv) de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la législation douanière, (v) de l'élaboration des lois de finances initiales et rectificatives ainsi que les lois de règlement y relatives, (vi) de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie globale de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, (vii) de la gestion de trésorerie et de la tenue de la comptabilité des deniers et des matières de l'Etat et des autres organismes publics, (viii) de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre la fraude, le faux, la corruption, la concussion, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, (ix) du contrôle à priori et à posteriori de la dépense publique, (x) de l'exécution du budget de l'Etat, du suivi et du contrôle des opérations y relatives, (xi) du suivi et du contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics de l'Etat, (xii) du contrôle de l'ensemble des services financiers, fiscaux et comptables de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de manière générale, de toutes les structures qui reçoivent, détiennent ou gèrent des deniers publics, (xiii) de la mise en œuvre et du suivi de la Réglementation Générale des Marchés Publics et des Délégations de Services Publics, (xiv) de l'approbation des baux administratifs, (xv) de l'élaboration, de la mise en œuvre et des stratégies immobilières de l'Etat, de l'équipement de l'Etat et d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat, (xvi) de l'élaboration des normes et outils de gestion des biens publics, (xvii) de la négociation et de la signature de tous les accords et conventions de financement du développement avec les partenaires, (xviii) des requêtes et du décaissement des ressources extérieures, (xix) de la gestion de la dette publique, (xx) de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la politique de l'endettement public, (xxi) de l'assistance juridique et judiciaire de l'Etat, (xxii) de l'élaboration, de la centralisation, de la diffusion et du suivi des statistiques sur les finances publiques, les budgets des collectivités territoriales et les établissements publics locaux (xxiii) de la gestion du portefeuille de l'Etat, (xxiv) de l'exercice du tutelle financière sur les établissements publics de l'Etat, les Sociétés d'Etat, les entreprises à participation financière publique, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, (xxv) de la gestion des relations financières extérieures, (xxvi) de la coordination et du suivi de la coopération financière avec les organismes de financement bilatéraux et multilatéraux, (xxvii) de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle de la réglementation générale sur les jeux de hasard, les assurances et système financier décentralisé, (xxviii) de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Burkina Faso, (xxix) de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations financières auprès des autorités compétentes ou d'autres cellules de renseignements financiers, (xxx) de la gestion du patrimoine non financier de l'Etat et de ses démembrements, (xxxi) de l'application de la réglementation en matière de missions à l'extérieur et à l'intérieur du Burkina Faso des agents publics de l'Etat, (xxxii) de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre de la réglementation générale sur le partenariat public privé, (xxxiii) de l'élaboration des prévisions budgétaires des collectivités territoriales et de la mise à leur disposition des fonds au titre des transferts de compétences et de ressources, (xxxiv) de la réglementation et de la contribution au suivi du financement des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des associations (y compris celles religieuses et coutumières), en relation avec le ministre chargé de l'administration territoriale, (xxxv) de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle de la réglementation sur la numérisation de la gestion des deniers publics.

Dans le domaine
de la prospective,
de la planification,
de la programmation
et de la gestion du
développement

- Le MEFP est chargé (i) de la promotion de la démarche prospective, (ii) de l'élaboration, de la coordination et du suivi des études prospectives en collaboration avec les institutions, les ministères et les collectivités territoriales concernés, (iii) du développement, de la diffusion et de l'actualisation des méthodes et outils de veille prospective dans les domaines sensibles pour l'avenir du Burkina Faso, (iv) de la formulation, de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et stratégies de développement économique et social, (v) du pilotage, de la coordination et du suivi du dialogue sur les politiques et les priorités nationales avec les partenaires au développement, (vi) de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la réglementation nationale en matière de gestion des projets et programmes de développement, (vii) de l'élaboration et de la coordination des activités relatives à la politique nationale en matière de population, (viii) de la cohérence des politiques sectorielles avec les orientations stratégiques et le cadre macro-économique, (ix) de l'élaboration, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de partenariat public-privé (PPP), (x) de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du Programme triennal d'investissement public glissant (PTIP/G), (xi) de l'enregistrement des déclarations d'existence et de la coordination et du suivi de la coopération avec les ONG, (xii) de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de coopération au développement, (xiii) du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, des projets et des programmes de développement, (xiv) de l'appui à la formulation des documents d'orientations stratégiques, (xv) du suivi - et de l'évaluation de la mise en œuvre des engagements économiques et financiers internationaux, (xvi) de la coordination technique du Conseil national de population (CONAPO), (xvii) de la coordination de l'observatoire national du dividende démographique (ONDD) et des études et recherche en matière démographique, (xviii) de la gestion des questions de migrations au Burkina Faso.

Dans le domaine
de l'aménagement,
du développement
durable du territoire
et de la promotion
des pôles de
croissance

- Le MEFP est chargé (i) de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la vision prospective en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, (ii) de la coordination de la formulation et de l'actualisation de la politique, de la législation et de la réglementation foncières et du suivi de leurs mises en œuvre en concertation avec les autres départements ministériels concernés, (iii) de la formulation des politiques et stratégies d'aménagement et de développement durable du territoire et de la promotion du développement économique des collectivités territoriales, (iv) de l'appui à l'élaboration et au suivi des schémas régionaux et communaux d'aménagement et de développement durable du territoire, en collaboration avec les autres départements ministériels et les collectivités territoriales, (v) de l'appui à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement sectoriels, de leur mise à jour périodique, en coordination avec les autres départements ministériels, (vi) de la veille sur la cohérence spatiale des programmations d'investissements structurants, (vii) de la promotion des pôles de croissance et de compétitivité, (viii) d'assurer la cohérence territoriale des mécanismes et interventions en matière de stabilisation, de résilience et de relèvement des zones en situation d'urgence, (ix) de l'appui aux collectivités territoriales à l'élaboration des politiques de développement locales (x) de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du schéma national et des schémas provinciaux d'aménagement et de développement durable du territoire, en collaboration avec les autres départements ministériels, (xi) de la formulation et du suivi de la politique, de la législation et de la réglementation d'aménagement et de développement durable du territoire, (xii) de la planification, la programmation et la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation.

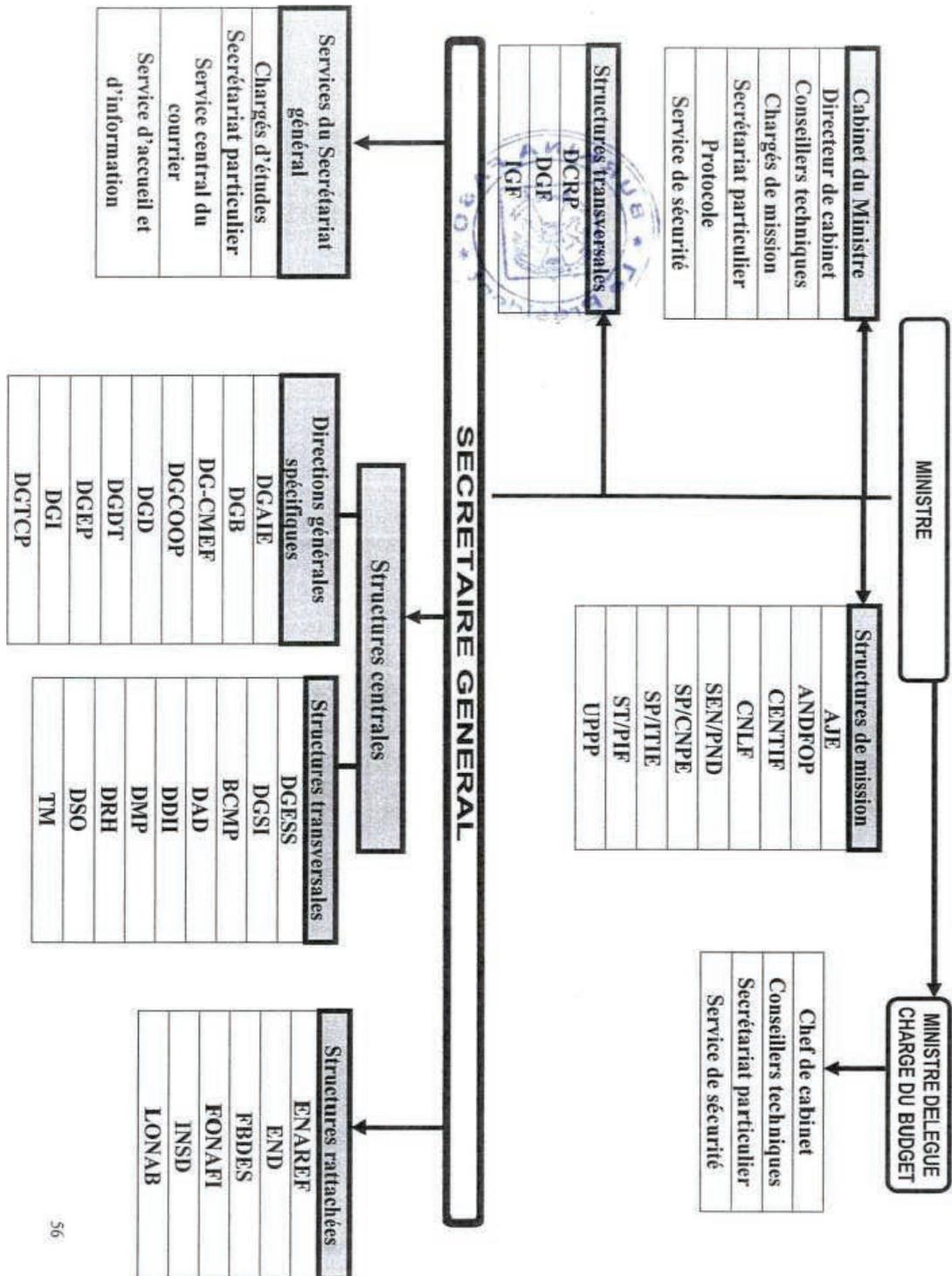


Dans le domaine
de la gestion du
domaine foncier
national

- Le MEFP est chargé (i) de l'application de la fiscalité cadastrale, foncière et immobilière, (ii) de l'élaboration et de l'application de la réglementation domaniale foncière et cadastrale, (iii) de l'exécution et du contrôle des opérations de bornages en relation avec le Ministre chargé de l'urbanisme, (iv) de la mise en place d'un cadastre fiscal, (v) de l'immatriculation des terres du domaine foncier national, (vi) de la conservation de la propriété foncière et la réglementation des droits réels immobiliers (vii) de l'entretien du patrimoine bâti de l'Etat et de ses démembrements et de la réhabilitation des édifices publics (viii) de la modernisation de la gestion domaniale foncière et cadastrale par une informatisation complète des procédures.

2. Organisation

Aux termes du décret n°2022-0767/PRES-TRANS/PM/MEFP du 14 septembre 2022 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective, l'organigramme se présente comme suit :



Dénomination des structures du MEFP

AJE : Agence judiciaire de l'Etat	DGI : Direction générale des impôts
ANDFOP : Agence nationale du domaine foncier des organismes publics	DGSI : Direction générale des systèmes d'information
BCMP : Bureau comptable matières principal	DGTCP : Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
CENTIF : Cellule nationale de traitement des informations financières	DMP : Direction des marchés publics
CNLF : Coordination nationale de lutte contre la fraude	DRH : Direction des ressources humaines
DAD : Direction des archives et de la documentation	ENAREF : Ecole nationale des régies financières
DCRP : Direction de la communication et des relations Presses	END : Ecole nationale des douanes
DDII : Direction du développement institutionnel et de l'innovation	FBDES : Fonds burkinabè de développement économique et social
DGAIE : Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat	FONAFI : Fonds national de la finance inclusive
DGB : Direction générale du budget	IGF : Inspection générale des finances
DGCMEF : Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers	INSD : Institut national de la statistique et de la démographie
DGCOOP : Direction générale de la coopération	LONAB : Loterie nationale burkinabè
DGD : Direction générale des douanes	SEN/PND : Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement
DGDT : Direction générale du développement territorial	SG : Secrétariat général
DGEP : Direction générale de l'économie et de la planification	SP-CNPE : Secrétariat permanent du Comité national de politique économique
DGESS : Direction générale des études et des statistiques sectorielles	SP-ITIE : Secrétariat permanent de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives
DGF : Direction de la gestion des finances	ST-PIF : Secrétariat technique pour la promotion de l'inclusion financière
	TM : Trésorerie ministérielle
	UPPP : Unité de partenariat public-privé

I.3. FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

En 2022, le MEFP comptait 8 489 agents dont 1 613 femmes (19%) contre 8 326 agents en 2021. Cette hausse de 1,92% s'explique d'une part par la prise en compte des agents de retour de détachement, de disponibilité et des agents mis à disposition d'autres départements ministériels et institutions et d'autre part par l'amélioration des effectifs à recruter.

Tableau 1 : Répartition du personnel du MEFP selon le genre en 2021 et 2022

Sexe	2021		2022	
	Effectif	%	Effectif	%
Homme	6698	80,45	6876	81
Femme	1628	19,55	1613	19
Ensemble	8326	100	8489	100

Source : DRH/MEFP

Le personnel du ministère est en majorité jeune avec 50% des agents qui ont moins de 40 ans.

Tableau 2 : Evolution du personnel du MEFP par tranche d'âge de 2021 à 2022

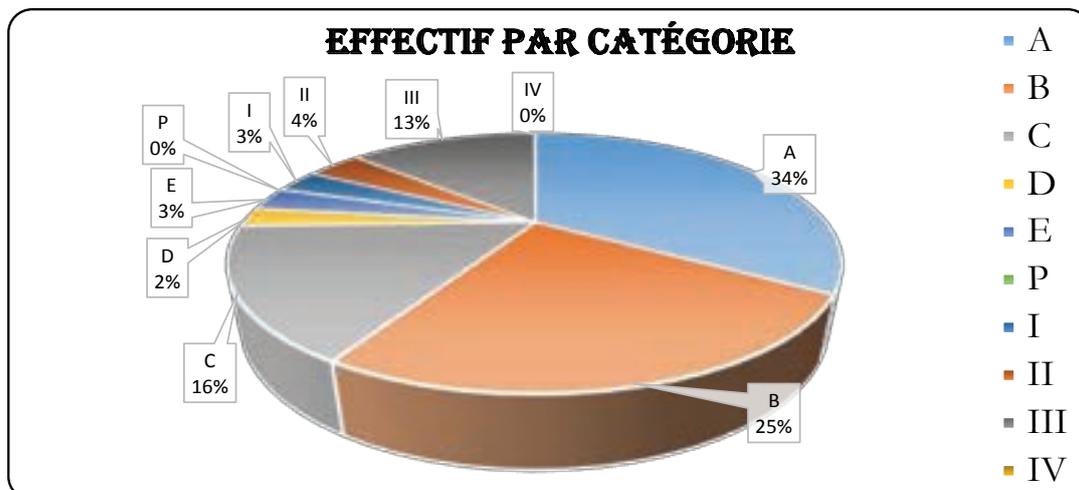
Tranche d'âge	2021		2022	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Moins de 20 ans	0	0	0	0
20 à 24 ans	32	0,38	33	0,39
25 à 29 ans	617	7,41	630	7,42
30 à 39 ans	3489	41,90	3615	42,59
40 à 49 ans	2795	33,57	2877	33,89
50 et plus	1393	16,73	1334	15,71
Ensemble	8326	100,00	8489	100,00

Source : DRH/MEFP

L'effectif du MEFP est dominé par les agents de catégorie « A et assimilées¹ » avec une proportion de 36,72% de l'effectif total.

¹ Catégorie P, catégorie A, catégorie I

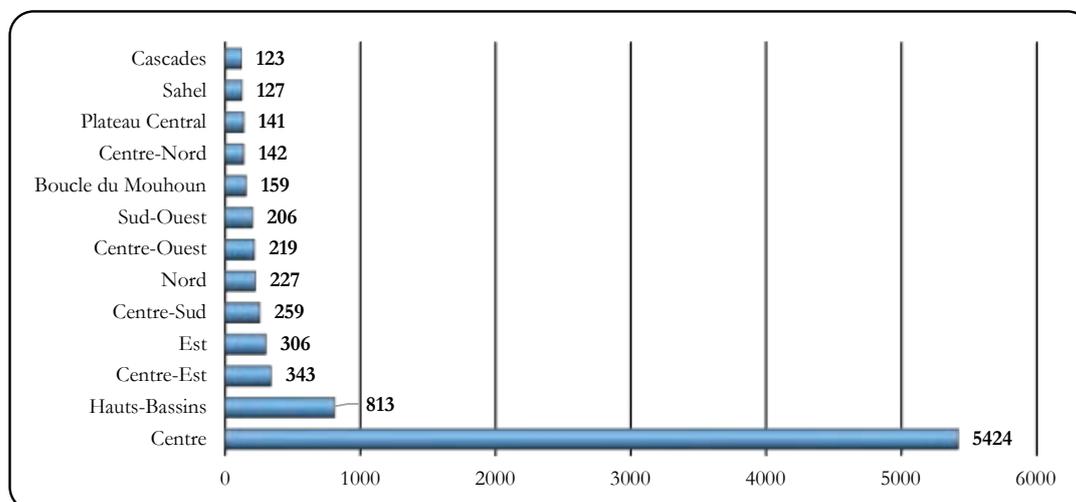
Graphique 1 : Répartition du personnel du MEFP par catégorie en 2022



Source : DRH/MEFP

La plus forte concentration des agents du ministère se trouve dans la région du Centre avec un effectif de 5 424 agents, soit 63,89% de l'effectif total.

Graphique 2 : Répartition du personnel du MEFP par région en 2022



Source : DRH/MEFP

En 2022, la nation a reconnu le mérite de 221 agents du ministère dans les différents ordres dont 47 femmes.

Tableau 3 : Récapitulatif des décorations du ministère dans les différents Ordres en 2022

ORDRES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Ordre de l'Étalon	12	02	14
Ordre du Mérite burkinabè	17	09	26
Ordre du mérite de l'Économie et des Finances	111	35	146
Médaille d'honneur des Douanes	34	01	35
Total	174	47	221

Source : DRH/MEFP

I.4. RESSOURCES FINANCIERES

Les dotations budgétaires en crédit de paiement en 2022 du ministère s'élevaient à 322,78 milliards FCFA. Elles ont connu une baisse par rapport à celles de 2021 où elles étaient de 341, 28 milliards FCFA, soit une baisse de 5,42%.

✓ *De l'examen du budget du ministère par nature de dépenses*

Le tableau suivant donne une illustration des dépenses par nature ainsi que leur évolution entre 2021 et 2022.

Tableau 4 : Exécution du budget du ministère par nature de dépense de 2021 à 2022 en milliers FCFA

Nature de dépense	2021			2022		
	Prévision	Exécution	Taux (%)	Prévision	Exécution	Taux (%)
Charge financière de la dette	173 600 000	188 296 892	108,47	195 800 000	229 586 819	117,26
Dépenses ordinaires	103 705 130	94 603 559	91,22	112 998 934	103 967 617	92,01
Dépenses de personnel	39 753 939	34 652 028	87,17	40 905 305	35 613 655	87,06
Acquisition de biens et services	31 097 098	29 891 581	96,12	36 058 772	34 667 121	96,14
Dépenses de transfert courant	32 854 093	30 059 950	91,50	36 034 857	33 686 841	93,48
Dépenses en capital	45 231 761	27 210 572	60,16	13 980 865	13 478 865	96,41
Investissements exécutés par l'Etat	45 231 761	27 210 572	60,16	13 980 865	13 478 865	96,41
Totales Dotations hors Charge de la dette	148 936 891	121 814 131	81,79	126 979 799	117 446 482	92,49
Dotations totales	322 536 891	310 111 023	90,87	322 779 799	347 033 301	107,51

Source : DGF, Rapport d'exécution du budget du MEFP, exercice 2022 ; DGB, Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022, février 2023

I.4. RESSOURCES FINANCIERES

En 2022, le niveau d'exécution des dépenses y compris le service de la dette s'élevait à 347,03 milliards FCFA sur une prévision de 322,77 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 107,51% contre 90,87% en 2021.

Hormis le service de la dette, le niveau de l'exécution des dépenses s'élève à 117,45 milliards FCFA pour une prévision de 126,98 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 92,49% contre 81,79% en 2021.

L'analyse selon la nature de dépense fait ressortir que la charge financière de la dette et les dépenses ordinaires sont les mieux dotées avec respectivement 69,74% et 32,21% des crédits. Cette situation réduit les possibilités du ministère en matière d'investissement. En effet, les investissements ne représentent que 4,12% du budget du ministère.

✓ *De l'examen du budget du ministère par programme budgétaire*

La situation d'exécution du budget par programme se présente dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution du budget par programme

Programme	Montant en milliers F CFA		
	Prévision	Exécution	Taux
031 : Charge de la dette	195 800 000	229 586 819	117,26%
032 : Pilotage de l'économie et du développement	37 868 719	36 145 717	95,45%
033 : Mobilisation des ressources	32 506 526	29 055 053	89,38%
034 : Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers	12 158 455	9 643 802	79,32%
036 : Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'État	4 692 654	3 909 931	83,32%
038 : Pilotage et soutien aux services du Ministère	39 753 444	37 435 671	94,17%
Total	322 779 798	345 776 993	107,12%

Source : DGF, Rapport d'exécution du budget du MEF, exercice 2022 ; DGB, Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022,

Le niveau d'exécution des programmes budgétaires est satisfaisant avec un taux d'exécution de 107,12%. Le programme 031 enregistre le plus fort taux avec 117,26%, tandis que le programme 034 enregistre le plus faible taux en se situant à 79,32%.

I.5. RESSOURCES MATERIELLES

Le compte de gestion des matières 2021 élaboré en 2022, fait ressortir une valeur de 64,213 milliards FCFA. Il ressort de ce compte de gestion une hausse du patrimoine à hauteur de 14,96 milliards FCFA, soit 30,36% comparativement à 2020 où la valeur était de 49,26 milliards FCFA. Cette évolution traduit les efforts faits par le ministère pour inventorier le patrimoine, d'une part, et pour réaliser de nouvelles infrastructures au profit des différentes structures, d'autre part.

L'année 2022 a été marquée par l'élaboration du plan stratégique 2023-2027 du Bureau comptable matières principal (BCMP).



PARTIE II

CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE ET FINANCIER DU BURKINA FASO

Cette deuxième partie est consacrée à l'analyse de la situation de l'économie et des finances publiques du pays ainsi que des échanges commerciaux et monétaires.



Le contexte socioéconomique et financier en 2022 est resté tributaire d'un environnement international et national difficile.

Au niveau international², la crise russo-ukrainienne, la poursuite des tensions géopolitiques et le durcissement des conditions financières mondiales ont fragilisé les perspectives de raffermissement de l'activité économique mondiale. La croissance économique mondiale a ralenti pour se situer à 3,4% en 2022 après avoir enregistré un taux de 6,2% en 2021. Le taux d'inflation mondiale se situe à 8,8% en 2022 contre 4,7% en 2021, sur fond d'une envolée du prix de l'énergie et de ceux des produits alimentaires.

Au niveau national, le contexte est marqué par la crise sécuritaire, l'instabilité sociopolitique et les effets de la crise russo-ukrainienne.

Ce contexte particulièrement difficile a affecté négativement l'activité économique nationale, la mobilisation des financements extérieurs et le bien-être des populations.

² FMI, *Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2023*

II.1. CONTEXTE SOCIAL

Le Burkina Faso est la cible d'attaques terroristes répétées qui provoquent de nombreuses pertes en vies humaines, d'importants dommages matériels et des déplacements de populations. Le nombre de Personnes déplacées internes (PDI) est estimé à 1 882 391 au 31 décembre 2022, en hausse de 19,1% par rapport à décembre 2021³.

Le pays a connu une rupture de l'ordre institutionnel et la mise en place de transitions politiques en 2022. En outre, il est confronté à une baisse drastique du pouvoir d'achat des ménages due à la flambée des prix à la consommation consécutive à la hausse des prix des produits importés.

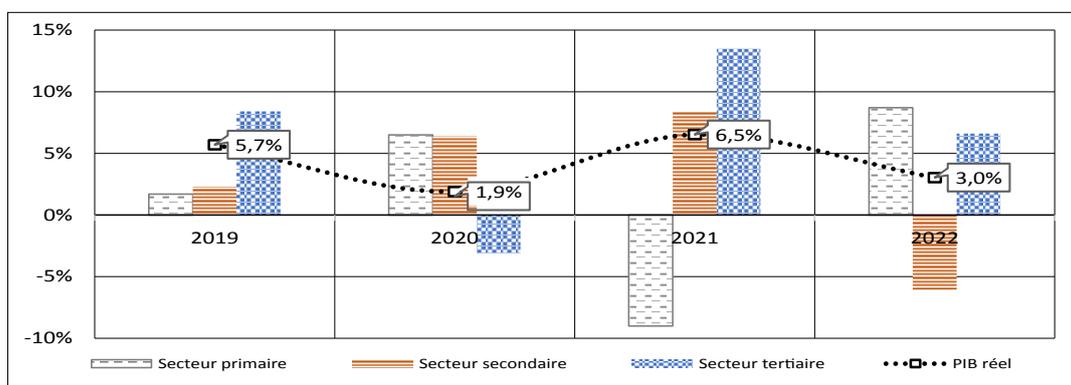
La situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 reste maîtrisée. Toutefois, 3 388 nouveaux cas ont été déclarés dont 63 décès en 2022. Le nombre total de personnes vaccinées est de 4 396 425, représentant environ 20% de la population⁴.

II.2. CROISSANCE ECONOMIQUE ET INFLATION

➤ Croissance économique

Le taux de croissance du PIB réel⁵, sous les effets conjugués de cette conjoncture internationale et nationale très peu favorable, ralentit à 3,0% en 2022 après 6,5% en 2021. Cette croissance est tirée par les secteurs primaire et tertiaire, le secteur secondaire étant en contraction.

Graphique 3 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et de celui des valeurs ajoutées sectorielles



Source : DGESS/MEFP, à partir des données de l'IAP (DGEP), mars 2023

³SP/CONASUR, janvier 2023

⁴SIG, février 2023

⁵DGEP, Note technique du budget économique, mars 2023

Concernant le secteur primaire, sa valeur ajoutée progresse de 8,7% en 2022 après une baisse de 9,0% en 2021. Cette performance est imputable à la branche « Agriculture » (+10,3%). Les branches « Elevage » et « Sylviculture et Chasse » ayant enregistré des croissances moindres, respectivement de 1,7% et 2,5%.

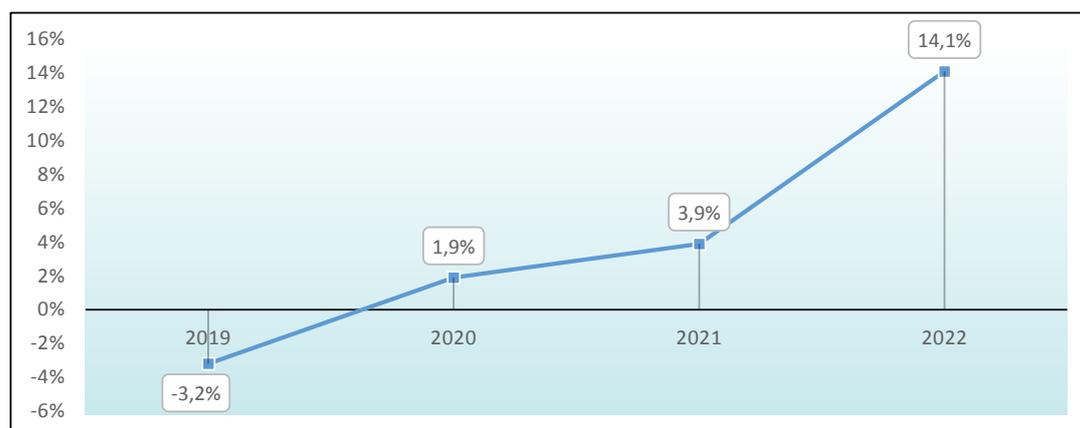
S'agissant du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée connaît une croissance de 6,6% en 2022 après 13,5% enregistrée en 2021. Cette performance est imprimée par celle des branches « Services Financiers et assurances » (+13,4%), « activités professionnelles, scientifiques, techniques, services de soutien et de bureau » (+11,5%), « commerce et réparation » (+7,7%) et « Services d'administration publique et autres services collectifs ou personnels » (+6,7%).

Quant au secteur secondaire, sa valeur ajoutée se contracte de 6,1% en 2022 après une croissance de 8,3% en 2021. Cette contre-performance est principalement liée aux branches « Construction » (-13,9%) et « Activités extractives » (-13,6%), atténuée par les croissances enregistrées dans les branches « électricité- eau-assainissement » (+12,3%) et « activité manufacturière » (+6,2%).

➤ *Inflation*

L'inflation au Burkina Faso s'est inscrite dans la tendance mondiale de flambée des prix à la consommation. En effet, le taux d'inflation⁶ en moyenne annuelle s'est accentué de 10,2 points de pourcentage en s'affichant à 14,1% en 2022 contre 3,9% en 2021.

Graphique 4 : Evolution du taux d'inflation



Source : DGESS/MEFP, à partir de l'IHPC (INSD), janvier 2023

⁶ INSD, Note IHPC, janvier 2023

La hausse est imputable principalement à la flambée des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+23,4%), des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+10,2%), des services de « transport » (+4,9%), des services d'« enseignement » (+3,2%) et des services de « logement, eau et électricité, gaz et autre consommable » (+3,3%).

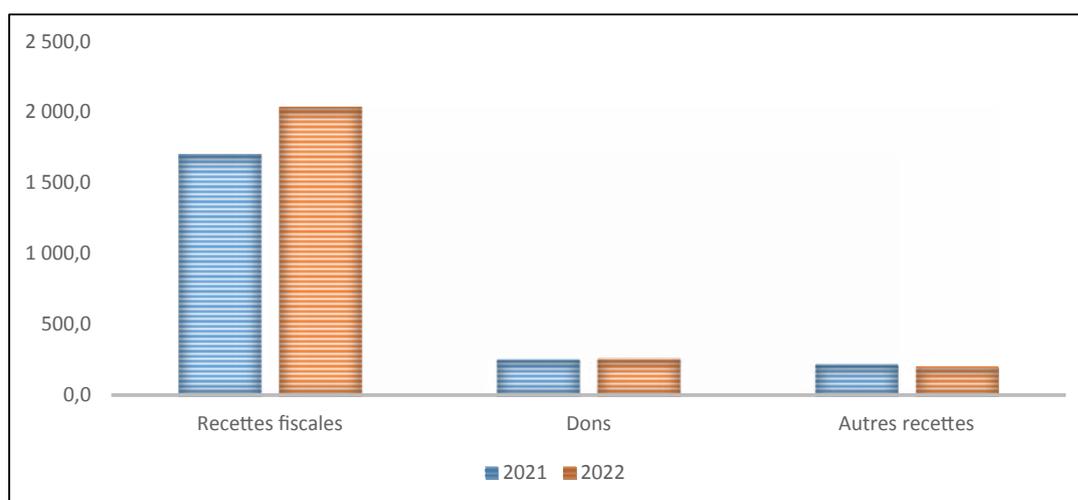
II.3. SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

En 2022, les finances publiques ont été caractérisées par une progression aussi bien des recettes que des dépenses.

Les recettes ont été mobilisées à hauteur de 2505,6 milliards FCFA à fin décembre 2022, contre 2 189,1 milliards FCFA à la même période un an plus tôt, soit une progression de 14,5% (+316,6 milliards FCFA). Rapporté aux prévisions de la Loi de finances de 2022, il en résulte un taux de réalisation de 106,7%.

La hausse des recettes est attribuable à l'accroissement des recettes fiscales (+333,2 milliards de FCFA, soit +19,5%) et des dons (+2,8 milliards FCFA, soit +1,1%), les autres recettes (revenu de la propriété, vente de biens et services, amendes, pénalités et confiscations et transfert volontaire autre que les dons) s'étant contractées de 8,7% (-19,4 milliards de FCFA).

Graphique 5 : Evolution du recouvrement des principales catégories de recettes de 2021 et 2022 (milliards FCFA)

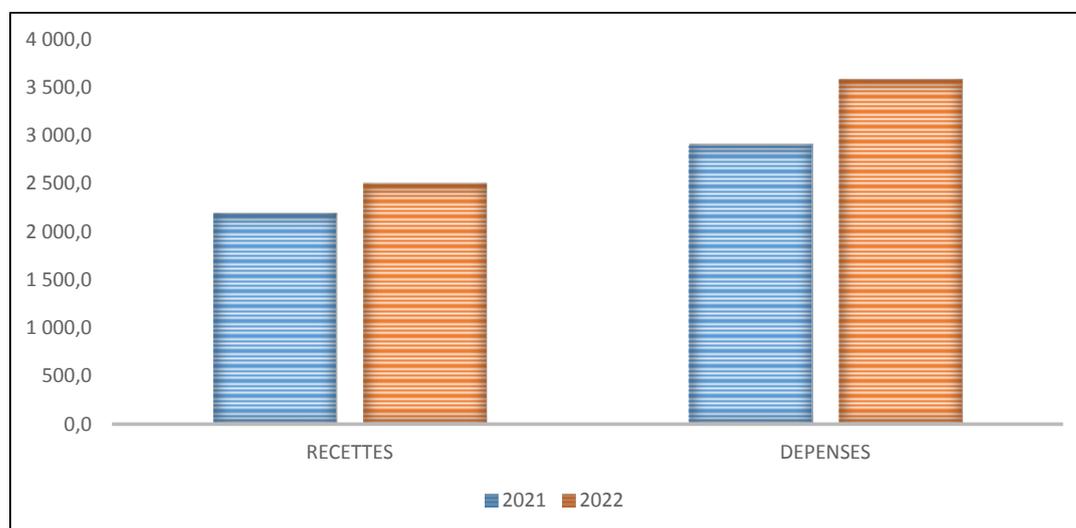


Source : DGESS/MEFP, à partir du TOFE IAP (DGEP), mars 2023

Les dépenses composées des charges et des transactions sur actifs non financiers se sont affichées à 3 584,2 milliards FCFA à fin décembre 2022 contre 2 899,8 milliards FCFA à la même période un an plus tôt, soit une hausse de 23,6% (+684,4 milliards FCFA). Cette progression est imputable aussi bien aux charges (+433,3 milliards FCFA, soit +22,3%) qu'aux transactions sur actifs non financiers (+251,2 milliards FCFA, soit +26,2%).

A fin décembre 2022, le besoin de financement ressort à 1 078,6 milliards FCFA contre un besoin de 710,7 milliards FCFA à fin décembre 2021, soit une aggravation de 367,8 milliards FCFA.

Graphique 6 : Evolution des recettes et dépenses de 2021 à 2022 (milliards FCFA)



Source : DGESS/MEFP, à partir du TOFE IAP (DGEF), mars 2023

L'encours de la dette publique ressort à 6 735,34 milliards de FCFA au 31 décembre 2022, contre 5 998,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2021, soit une hausse de 12,3%. Cette évolution est imputable à ses deux composantes intérieure et extérieure. En effet, à fin décembre 2022, la dette intérieure s'est accrue de 549,1 milliards de FCFA (+17,4%) par rapport à fin décembre 2021, en lien principalement avec l'augmentation du stock de la dette provenant des institutions non financières.

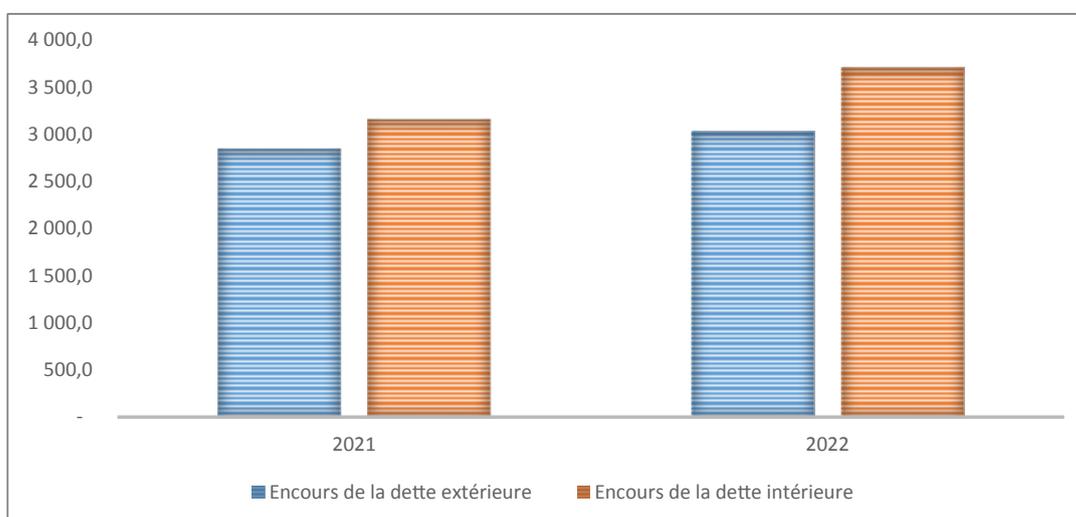
Quant à la dette extérieure, à fin décembre 2022, elle a connu une hausse de 187,8 milliards de FCFA (+6,6%) par rapport au 31 décembre 2021, expliquée notamment par les nouveaux tirages.

L'analyse de la structure de la dette publique montre une prédominance de la dette intérieure, avec une part de 55,0%, constituée essentiellement de titres

publics (75,4%). Ces titres publics représentent 41,5% de l'encours total. La composante extérieure avec une part de 45,0% de l'encours total, provient essentiellement de créanciers multilatéraux à hauteur de 89,0%.

S'agissant du service de la dette publique⁷ au 31 décembre 2022, il s'est chiffré à 1 039,65 milliards de FCFA, dont 910,98 milliards de FCFA au titre de la dette intérieure. Comparé à la même période de l'année 2021 où son montant était de 1 049,00 milliards de FCFA, le service de la dette publique a enregistré une baisse de 9,35 milliards de FCFA (-0,01%) à fin décembre 2022.

Graphique 7 : Evolution de l'encours de la dette publique en milliards FCFA par composante de 2021 à 2022



Source : DGESS/MEFP, à partir des statistiques de la dette publique, mars 2023

II.4. SITUATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les transactions économiques avec l'extérieur ont été caractérisées en 2022 par une appréciation du cours de l'or et de celui du coton fibre, dans un contexte de forte appréciation du cours du dollar. Dans l'ensemble, les échanges avec le reste du monde se sont traduits par une détérioration du solde du compte des transactions courantes, une amélioration du compte de capital et des sorties de capitaux au titre du compte financier.

⁷ Ce service n'intègre pas le remboursement des bons de trésor au cours de la période

Dans ce contexte, les importations ont connu une hausse de 33,8% entre 2021 et 2022, passant de 2 449,1 milliards FCFA à 3 277,0 milliards FCFA. Cette progression est en lien avec l'alourdissement de la facture des produits pétroliers dont le montant est passé de 674,0 milliards FCFA en 2021 à 1 190,7 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 76,7%.

Quant aux produits alimentaires, la valeur des importations est en hausse (+25,2%), passant d'un niveau de 189,0 milliards FCFA en 2021 à 236,7 milliards FCFA en 2022.

S'agissant des exportations, elles se sont situées à 3 220,2 milliards FCFA en 2022 contre 3 148,8 milliards FCFA en 2021, soit une progression de 2,3%, principalement porté par les produits agricoles (+78,7 milliards FCFA) dont le coton fibre (+35,5 milliards FCFA). En effet, les recettes d'exportation du coton fibre sont passées de 254,6 milliards FCFA en 2021 à 290,1 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 13,9%.

Le solde de la balance des transactions courantes se détériorerait sur la période pour se situer à 721,9 milliards FCFA du fait du repli de l'excédent de la balance des biens et services conjugué à l'aggravation du déficit du compte de revenus primaires.

Le solde du compte de capital s'est affiché à 260,3 milliards FCFA en 2022 contre 235,7 milliards de FCFA en 2021, en amélioration de 24,6 milliards FCFA, soit +10,4%. Quant au compte financier, le flux net résultant des acquisitions nettes d'actifs financiers et d'accroissements nets de passifs s'est soldé par des sorties nettes de ressources financières de 198,2 milliards FCFA en 2022 contre des entrées nettes de ressources financières de 374,5 milliards FCFA en 2021.

En somme, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire de 664,7 milliards FCFA en 2022, contre un excédent de 648,7 milliards FCFA en 2021, soit une dégradation de 1 313,4 milliards FCFA.

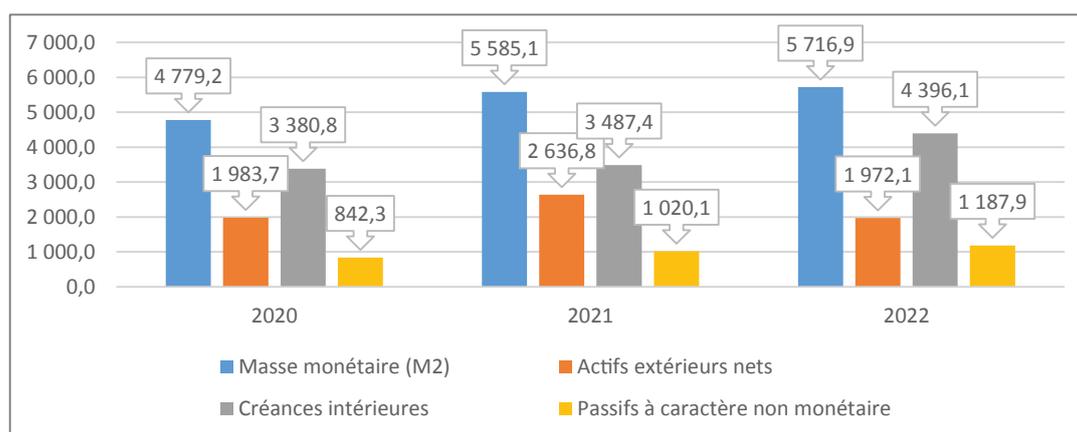
II.5. SITUATION MONÉTAIRE

En 2022, la masse monétaire a enregistré un afflux de 131,8 milliards FCFA (+2,4%) par rapport à 2021. Cet accroissement est attribuable aux autres dépôts inclus dans la masse monétaire (+106,3 milliards FCFA, soit +5,4%), aux dépôts transférables (+30,3 milliards FCFA, soit +1,1%), la circulation fiduciaire ayant enregistré une contraction (-4,8 milliards FCFA, soit -0,6%).

En ce qui concerne les contreparties de la masse monétaire, les Actifs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires ont connu un reflux de -664,7 milliards FCFA (-25,2%) pour s'établir à 1 972,1 milliards FCFA à fin décembre 2022 contre 2 636,8 milliards FCFA. Cette régression est imputable à la baisse des AEN de la BCEAO (-1 091,5 milliards FCFA, soit -233,5%) atténuée par l'accroissement de ceux des Autres institutions de dépôts (AID) (+426,8 milliards FCFA, soit +19,7%).

Quant aux créances intérieures, elles se sont établies à 4 396,1 milliards FCFA à fin décembre 2022 contre 3 487,4 milliards FCFA à fin 2021, enregistrant une progression de 908,7 milliards FCFA (+26,1%) résultant à la fois de la hausse des créances sur l'économie (+700,2 milliards FCFA soit +19,7%) et de la hausse des Créances nettes du système bancaire sur l'Administration Centrale (+208,6 milliards FCFA, soit 313,6%).

Graphique 8 : Situation de la masse monétaire et de ses contreparties en 2020 et 2023 (en milliards FCFA)



Source : Comité de prévision et de conjoncture (CPC), note technique budget économique, mars 2023



PARTIE III

PRINCIPALES REALISATIONS DU MEFP

Cette troisième partie est consacrée à la présentation d'abord des principales réalisations par programme budgétaire, ensuite aux actions phares réalisées avec l'appui des projets et programmes sous tutelle MEFP et enfin aux principales réalisations par groupe thématique.



III.1. PRINCIPALES REALISATIONS DES CINQ (05) PROGRAMMES BUDGETAIRES

Les principales réalisations sont présentées suivant les cinq (05) programmes du Plan d'action du MEFP.

Programme « Pilotage de l'économie et du développement »

Dans le cadre de *la prévision macroéconomique et la planification du développement*, les principales réalisations concernent :

- ✚ la tenue de six (06) sessions de la Commission nationale de planification du développement (CNPD) qui ont permis d'examiner et d'adopter des référentiels de planification et leurs plans d'actions ;
- ✚ la validation du rapport global d'évaluation de l'Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 ;
- ✚ la tenue de la plénière des dixièmes assises de l'assemblée générale des projets et programmes de développement le 27 mai 2022 ;
- ✚ le financement de vingt-huit (28) projets à hauteur de 632,75 millions FCFA dans le cadre du programme « Burkina startup »



Rencontre avec les acteurs de startups

- ✚ le financement de trente-cinq (35) promoteurs pour un montant de 1,28 milliards FCFA dans le cadre de la mise en œuvre du programme AGRINOVA ;



Remise de chèques à des bénéficiaires du Programme Agrinova

- ✚ le financement de vingt-deux (22) promoteurs pour un coût de 341,97 millions FCFA dans le cadre du programme « Journée agro-alimentaire (JAAL) » ;



Des entreprises bénéficiaires du programme « Journée agro-alimentaire (JAAL) 2022 en compagnie de M. Bruno COMPAORE, Directeur Général du Fonds burkinabè de développement économique et social

- ✚ l'identification et la conception du guichet SENIOR pour les travailleurs proches de la retraite ayant des projets porteurs et le guichet spécial de financement des PME/PMI à des conditions allégées dénommé « Guichet résilience et réinsertion socio-économique de la Transition » ;
- ✚ la production du rapport annuel sur l'économie du Burkina Faso ;
- ✚ la production de trois (3) notes techniques de cadrage macroéconomique ;
- ✚ la production du rapport national 2022 sur l'état de la population sous le thème « Migrations internes au Burkina Faso : défis et perspectives » ;
- ✚ la commémoration de la Journée Mondiale de la Population 2022 sous le (JMP) thème « *Huit milliards d'êtres humains sur Terre : vers un avenir résilient, exploiter les possibilités et garantir les droits et les choix de toutes et tous* » ;



Commémoration en différé de la Journée mondiale de la population, le 19 juillet 2022 à Ouagadougou sous le thème : « Huit milliards d'êtres humains sur la terre : vers un avenir résilient, exploiter les possibilités et garantir les droits et les choix de toutes et tous. »

- la tenue de la rencontre du MEFP avec les coordonnateurs des grands projets et programmes de développement ;



*Tenue de la revue des grands projets et programmes d'investissement,
le 06 décembre 2022 à Ouagadougou*

- la tenue de dix (10) sessions du Comité national de validation des documents et d'études de faisabilité de projets qui ont permis d'examiner et d'adopter les dossiers de dix-huit (18) projets;
- la tenue de la revue de portefeuille des projets et programme de la Banque mondiale du 20 au 21 juin 2022 et celle de la BAD, 1er août ;



*Tenue de la revue conjointe des projets et programmes financés par la Banque mondiale
les 20 et 21 juin 2022*

- ✚ la formation sur la réglementation générale des projets exécutés au Burkina Faso au profit du MEEEA, de l'ASCE-LC, du MATDS, du MENAPLN, de quatre DREP (Est, Hauts-Bassins, Centre-Est et Cascades) et des structures centrales du MEFP ;
- ✚ l'élaboration du rapport sur la situation des femmes et des enfants (5 ans après la mise en œuvre des ODD);
- ✚ l'élaboration du rapport d'évaluation du plan décennal de mise en œuvre de l'agenda 2063 au Burkina Faso et du rapport UEMOA 2022 de suivi de la mise en œuvre des ODD.

Au titre de la *gestion de l'information économique, financière et sociale*, les actions réalisées sont :

- ✚ la production dans les délais du Tableau des opérations financières (TOF) consolidé 2021 de l'Administration centrale (AC), des EPE, des Collectivités territoriales (CT) et des Organismes de prévoyance sociale (OPS).
- ✚ la diffusion des résultats définitifs du 5ème recensement général de la population et de l'habitation ;



Cérémonie de présentation et de dissémination des résultats définitifs du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (5ème RGPH) le 01 juillet 2022 à Ouagadougou

- ✚ la diffusion du rapport des indicateurs clé de la 5ème enquête démographique et de santé (EDS-V) ;
- ✚ la collecte des données de la 2e vague de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM 2) ;
- ✚ la réalisation des travaux préparatoires de l'enquête de base sur l'emploi et le secteur informel (SEPESI) ;
- ✚ l'élaboration des documents projet du recensement général des entreprises (RGE) et du rebasage des comptes nationaux ;
- ✚ l'élaboration du rapport de l'enquête sur la satisfaction des utilisateurs de statistiques officielles ;
- ✚ l'élaboration du Programme statistique national (PSN) 2023 et du Rapport statistique national (RSN) 2021 ;
- ✚ la tenue de deux (02) sessions ordinaires du Conseil national de la statistique.



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



Tenue de la première session ordinaire du Conseil national de la statistique, le 19 Août 2022



Tenue de la deuxième session ordinaire du Conseil national de la statistique, le 16 décembre 2022

Dans le cadre *de l'aménagement et du développement durable du territoire*, les principales réalisations concernent :

- ✚ l'élaboration du rapport final de l'étude de référence nationale des infrastructures socio-économiques dans les treize régions du Burkina;
- ✚ la vulgarisation de la Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) et du Schéma

national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) dans les régions du Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Sud, Nord, Plateau-Central, Sud-Ouest et Cascades ;



Atelier de vulgarisation de la Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) et du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) à Ouahigouya dans la région du Nord

- ▣ la tenue de la session ordinaire 2022 de la Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADDT) ;



Session ordinaire 2022 de la Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire

- la tenue de la Conférence Nationale des Territoires (CNT) les 17 et 18 avril 2022



Session de la Conférence Nationale des Territoires (CNT), les 17 et 18 avril 2022 à Ouagadougou

- ▣ la tenue de 02 sessions du Comité technique de suivi (CTS) des projets le 27 septembre et 14 décembre 2022 à Ouagadougou



Session du Comité technique de suivi (CTS) des projets le 27 septembre 2022 à Ouagadougou

- ▣ la tenue d'une session du comité de pilotage du projet Facilité Régionale de Stabilisation du Liptako Gourma (FRS/LG pour l'examen de l'état de mise en œuvre du programme au 30 juin 2022 ;



Session du comité de pilotage du projet Facilité Régionale de Stabilisation du Liptako Gourma (FRS/LG) le du 09 août 2022 à Ouagadougou

- ✚ Installation officielle des membres des groupes de travail interministériels (GTI) le 29 décembre 2022 à Ouagadougou.



Cérémonie officielle d'installation officielle des membres des groupes de travail interministériels (GTI) le 29 décembre 2022 à Ouagadougou.

Pour ce qui est de la promotion des pôles de croissance et de compétitivité, les efforts se sont poursuivis en 2022 par la réalisation des actions suivantes :

- ✚ la tenue de la session du Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC);



Tenue de la session du Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC) le 15 juillet 2022

- ✚ la diffusion du Guide méthodologique d'articulation des pôles de croissance avec les politiques sectorielles et les plans locaux de développement (PLD) ;
- ✚ la diffusion de la Stratégie nationale de promotion des Pôles de croissance (SNP-PC) ;
- ✚ la tenue des sessions des Cadres de concertation régionale (CCR) du PUS-BF pour les régions du Sahel, du Centre-Est, de l'Est, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Nord.



Tenue de la session du CCR du PUS-BF du Centre-Est, le 6 septembre 2022 à Tenkodogo



Tenue de la session du CCR du PUS-BF du Sahel, le 24 août 2022 à Dori

S'agissant de la gestion de la coopération économique, financière et des réformes communautaires, les principales actions réalisées sont :

- ✚ la production de quatre (04) rapports format UEMOA et de quatre (04) rapports format CEDEAO sur la situation économique et financière du Burkina Faso ;
- ✚ la production et la transmission à la Commission de l'UEMOA, de quatre (04) rapports de suivi du Programme économique régional (PER) ;

- ✚ la production des rapports de mise à jour de la Base de données de la surveillance multilatérale (BDSM) ;

En ce qui concerne *la promotion de l'inclusion financière*, les actions réalisées sont les suivantes :

- ✚ la formation de 6 961 personnes dont 65,58% femmes en éducation financière ;



Session de formation sur l'éducation financière au profit des femmes du ministère de l'économie, des finances et de la prospective, le 14 novembre 2022 à Ouagadougou



Sessions de formation sur l'éducation financière au profit de 600 personnes déplacées internes (PDI) de la région du Centre-Nord, du 27 au 29 décembre 2022 à Kaya

- ✚ l'élaboration de l'annuaire statistique, du tableau de bord ainsi que du rapport annuel 2021 sur l'inclusion financière ;
- ✚ la validation du document du Programme national intégré de renforcement de l'inclusion financière par le Comité national de validation des études de faisabilité et des documents des projets ;
- ✚ la tenue de la session annuelle du Cadre national de concertation des acteurs de l'inclusion financière;



Tenue de la session annuelle du Cadre national de concertation des acteurs de l'inclusion financière, le 24 novembre 2022

🇳🇬 la tenue des deux sessions de l'année 2022 du Cadre de concertation sur la finance digitale respectivement le 05 juillet et le 13 décembre ;



Première session du cadre de concertation sur la finance digitale, tenue le 05 juillet 2022

- ✚ la tenue de Global money week⁸ à Gaoua qui a permis de former 3 121 élèves et étudiants en éducation financière ;



Sessions de formations en éducation financière au profit de 3121 élèves et étudiants, du 04 au 08 Avril 2022 à Gaoua

S'agissant de la déconcentration et l'appui à la *décentralisation volet Planification* les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- ✚ la production du rapport de suivi des Plans locaux de développement (PLD) et du profil socio-économique des régions édition 4 ;
- ✚ Le transfert d'un montant de 41,27 milliards FCFA aux collectivités territoriales en accompagnement des compétences transférées.

⁸ Ou Semaine mondiale de l'éducation financière : il a pour but d'inculquer des attitudes saines, une discipline financière et la citoyenneté économique aux enfants et aux jeunes sur les questions d'argent et des moyens de subsistances et de l'entrepreneuriat

Programme « Mobilisation des ressources »

Au titre de la *mobilisation des ressources intérieures*, les principales réalisations ont concerné :

- ✚ la mobilisation par l'ensemble des régies de recettes de 2 400,54 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 2 110,04 milliards FCFA soit un taux de recouvrement de 113,77% ;
- ✚ la formation de 240 agents à l'utilisation du nouveau module Enregistrement de eSINTAX, de 195 agents à SINTAXJAVA, de 150 agents à IFU et de 66 correspondants informatiques à la maintenance de premier niveau des équipements ;
- ✚ l'adhésion de 15 184 contribuables à eSINTAX depuis son opérationnalisation jusqu'au 31 décembre 2022 dont 6 157 adhérents pour la seule année 2022 ;
- ✚ l'accomplissement de 813 209 déclarations en ligne pour un montant de 3 532,77 milliards FCFA depuis le début de eSINTAX ;
- ✚ le lancement officiel de la généralisation de la facture normalisée aux régimes RSI et CME le 31 mars 2022 ;



Lancement officiel de la généralisation de la facture normalisée aux régimes RSI et CME le 31 mars 2022

- ✚ l'informatisation du Certificat de mise à la consommation (CMC) et du laissez-passer ;
- ✚ la mise en place d'un système de paiement électronique intégré à SYDONIA WORLD (eDouanes) ;
- ✚ la mise à jour conformément aux nouvelles dispositions de la LFI 2022 des fiches d'informations sur les procédures de recouvrement et de recours et leur diffusion sur le site web de la DGTCP ;
- ✚ la production du rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales de l'année 2021.

En ce qui concerne la *mobilisation des ressources extérieures*, les principales réalisations sont :

- ✚ le décaissement au titre des appuis projets et programmes de 247,49 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 342,65 milliards FCFA, soit un taux de décaissement de 72,22% ;
- ✚ le décaissement au titre des appuis budgétaires de 117,01 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 175,63 milliards FCFA, soit un taux de décaissement de 66,62%.

Pour ce qui est de *l'exploitation d'autres sources de financement*, les actions réalisées sont les suivantes :

- ✚ la mise à jour de la base de données sur les contrats PPP ainsi que l'élaboration du rapport annuel de suivi des contrats PPP ;
- ✚ la production des documents de travail standards, des guides méthodologiques en matière de PPP et des fiches de contrat à diffuser ;
- ✚ la production du rapport annuel 2022 sur la mise en œuvre du PPP.

En matière de *promotion du civisme fiscal*, les actions phares réalisées au titre de l'année 2022 sont les suivantes :

- ✚ la couverture de la 7eme rentrée fiscale en janvier 2022 par 10 organes de presse (presse écrite, radio, télévision, presse en ligne) ;
- ✚ la production et la diffusion de 11 numéros de l'impôt au Faso ;
- ✚ la production et la diffusion de 20 numéros de la rubrique « Dans les couloirs de la DGI » ;
- ✚ la production et la diffusion de 10 numéros de la rubrique « Je paye mes impôts »;
- ✚ deux passages de la DGI sur la radio nationale relativement à la facture normalisée et aux prestations de la DGI ;

- ✚ le passage de la DGI sur la Radio Pulsar relative au communiqué du DGI accordant des remises de pénalités sur les paiements.



Passage de la DGI sur les antennes de la Radio Nationale sur la facture normalisée, le 09 juin 2022

En ce qui concerne la *gestion du cadastre et du domaine foncier national*, les actions phares réalisées sont les suivantes :

- ✚ la disponibilité du répertoire des terrains du MEFP, constitué de 322 terrains recensés et l'identification de 155 terrains à sécuriser dans les régions du Centre, du Centre Ouest, des Hauts Bassins, du Plateau central, du Centre Sud et du Centre-Est ;
- ✚ le bornage de 85 terrains du MEFP dont 27 pour la région du Centre, 22 pour le Plateau central, 22 pour le Centre Ouest et 14 pour les Hauts Bassins. Tous les terrains bornés ont fait l'objet d'immatriculation donnant lieu à l'établissement de 72 titres fonciers dont 19 pour la région du Centre, 17 pour le Plateau central, 22 pour le Centre Ouest et 14 pour les Hauts Bassins ;



Lancement de l'opération de sécurisation (levée topographique, bornage, immatriculation) des terrains et investissements de l'Etat, le 26 septembre 2022

- ✚ le développement de l'application eCadastre et la réalisation des formations sur le transfert de technologie, sur l'utilisation de l'application à l'endroit des formateurs et sur l'administration technique ;
- ✚ la numérisation de 3000 dossiers techniques de bornages de Ouaga ;
- ✚ la disponibilité d'un plan d'action pour la mise à l'échelle des numérisations des dossiers techniques de Ouaga et Bobo ;
- ✚ la création de la base de données du cadastre foncier national contenant 98 729 parcelles au 31 décembre 2022 ;
- ✚ la réalisation des plans de sectionnement cadastraux et d'inventaire des droits acquis de dix-huit (18) communes ;
- ✚ le traitement de quarante-cinq (45) demandes de transfert de titres de propriétés et de 21 019 demandes de transfert de titres de jouissance.

Quant à la *déconcentration et appui à la décentralisation volet mobilisation des ressources*, 39,01 milliards FCFA ont été mobilisés au profit des budgets des collectivités territoriales.

Programme « Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers »

Au titre de la *Programmation budgétaire*, les principaux acquis concernent :

- ✚ la production de l'annexe budgétaire sur les actifs financiers dans son volet portefeuille titre ;
- ✚ l'élaboration du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025 présentant la situation consolidée des investissements des collectivités territoriales (CT) et la situation financière des entreprises publiques sur la période 2019-2025 ;
- ✚ la tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB) le 30 juin 2022 à l'Assemblée Législative de la Transition ;



Tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB) le 30 juin 2022

- ✚ l'adoption de la loi de finances 2023, le 24 décembre 2022 par l'Assemblée Législative de la Transition ;



Adoption de la loi de finances 2023 le 24 décembre 2022 par l'Assemblée Législative de la Transition

- 📊 la mise en cohérence des textes des Collectivités avec les principes du budget programme dans le cadre de l'extension du Budget programme (BP) aux CT, SE et EPE ;
- 📊 l'élaboration et la validation du guide d'élaboration et d'exécution du Budget programme des CT ainsi que du manuel de suivi-évaluation des Programmes budgétaires des CT ;
- 📊 la production d'un rapport annexe à la loi de finances 2023 sur la BSGDE ;
- 📊 l'élaboration du programme d'investissements publics 2023-2025 ;
- 📊 l'élaboration de la déclaration sur les risques budgétaires au titre de la loi de finances exercice 2023.

Relativement à *l'Exécution des dépenses*, les résultats atteints ont porté entre autres sur :

- 📊 la revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'Etat dans le cadre du renforcement du suivi et du contrôle de la dépense publique ;
- 📊 la production et le suivi des statistiques courantes sur l'exécution du budget et des tableaux de bord budgétaire mensuel de janvier à décembre 2022 ;
- 📊 la production de l'annuaire statistique budgétaire et son tableau de bord 2021 ;
- 📊 la publication des avis généraux de passation des marchés publics dans les délais ;
- 📊 la production et la publication sur les sites web du MEFP, de la DG-CMEF et de l'ARCOP des statistiques de la commande publique le 1er avril 2022 ;
- 📊 la production de quatre (04) rapports trimestriels sur la situation d'exécution des PPM et des PDF ;
- 📊 la production de douze (12) rapports sur les délais de paiement de la dépense publique ;
- 📊 l'élaboration de la mercuriale 2023 des prix dans le cadre de l'optimisation du dispositif de gestion des marchés publics ;
- 📊 l'élaboration du rapport d'évaluation des difficultés de mise en œuvre de la réglementation de la commande publique ;
- 📊 la production du rapport sur la stratégie de communication dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;



Atelier de dissémination du rapport de l'évaluation du système national de passation des marchés publics selon la méthodologie MAPS 2, le 23 décembre 2022 à Ouagadougou

Pour ce qui est de la *Gestion de la trésorerie*, les principales réalisations sont les suivantes :

- ✚ l'actualisation de la feuille de route dans le cadre de la mise en place du Compte unique du Trésor (CUT) ;

- ✚ la réalisation de l'étude d'impact du retrait des fonds publics sur le secteur bancaire.

Quant à la *Règlementation financière*, les résultats atteints sont essentiellement :

- ✚ l'élaboration des projets de décret portant conditions d'ouverture des comptes en banques commerciales et de l'arrêté portant conditions de fermeture des comptes irrégulièrement ouverts ;
- ✚ l'élaboration de six (06) projets de textes du cadre juridique des finances publiques.

En matière de Tenue de la *comptabilité publique*, les principaux résultats sont relatifs à :

- ✚ la production et la transmission dans les délais à la Cour des comptes des balances mensuelles de l'Agent comptable central du trésor (ACCT), de la balance générale et des états financiers 2021 ;
- ✚ la production du projet de rapport agrégé annuel 2021 sur les engagements conditionnels y compris les contrats PPP ;
- ✚ l'élaboration et la transmission à la Cour des comptes, au Conseil des ministres et au Secrétariat général du gouvernement du projet de loi de règlement exercice 2021 et de ses annexes ;
- ✚ la tenue de l'atelier tripartite d'apurement des recommandations de la Cour des comptes et de l'Assemblée nationale avec la participation du MEFP, du ministère en charge des relations avec le Parlement et de la Cour des Comptes.

Concernant la *Gestion de la dette publique*, plusieurs résultats ont été engrangés. Il s'agit entre autres de :

- ✚ l'élaboration de la stratégie triennale d'endettement publique, du rapport de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) et du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie d'endettement à moyen terme (SDMT) ;
- ✚ la production du projet de rapport au 31 décembre 2022 relatif à la réconciliation de la dette publique et du projet de rapport sur les actifs et les passifs conditionnels y compris les PPP.

De la mise en œuvre de l'action *Gestion du patrimoine de l'Etat*, les résultats ci-après ont été atteints :

- ✚ le lancement des travaux de recensement du patrimoine immobilier à Dédougou, à Banfora et à Ziniaré ;

- ✚ l'examen des comptes de gestion des matières des ministères et institutions et la production du compte central des matières ;
- ✚ l'élaboration du document portant mécanisme de gestion du Mémorial aux héros nationaux et du Monument des Martyrs ;
- ✚ la conduite de trente-deux (32) missions de suivi évaluation des BCM ;
- ✚ la production du manuel de procédures des gestions administrative et comptable au sein des Bureaux comptables matières ;
- ✚ la production du rapport provisoire de l'audit des baux administratifs, du rapport de contrôle de l'occupation effective des bâtiments pris en location par l'Etat dans les régions du Plateau Central, du Centre-Sud et du Centre-Est ;
- ✚ la production de l'annuaire statistique 2021 des Affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat ;
- ✚ l'organisation de trois (03) opérations de ventes aux enchères à la criée ;
- ✚ l'organisation de deux (02) opérations de contrôle des véhicules de l'Etat et de ses démembrements à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso ;
- ✚ l'établissement de la situation des véhicules fond rouge et banalisés de la période allant de 2002 à 2022 ;

Pour ce qui est de *l'exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers*, les résultats suivants ont été atteints :

- ✚ la production du rapport annuel d'évaluation des EPE et la tenue de la 23^{ème} session de l'Assemblée Générale des EPE ;



Tenue de la 23ème session de l'Assemblée Générale des EPE, le 21 Juillet 2022

- ✚ la signature de l'arrêté portant agrément de la société anonyme dénommé "Banque Postale du Burkina Faso" en qualité de banque au Burkina Faso ;
- ✚ la réalisation de quarante (40) missions de contrôles auprès des sociétés et intermédiaires d'assurance ;
- ✚ la réalisation de onze (11) missions d'inspections préalables à l'ouverture de bureaux de change manuel ;
- ✚ le recensement associé à un contrôle de 59 agences de change manuel sur le respect des conditions d'exercice de l'activité de change manuel ;
- ✚ l'inspection de trente-quatre (34) SFD, le suivi des recommandations de quinze (15) SFD et le contrôle de quatre (4) structures illégales.

S'agissant de la *Déconcentration et appui à la décentralisation-volet dépenses*, les résultats majeurs atteints sont :

- ✚ l'élaboration du projet de rapport global sur les finances locales (RGFL), gestion 2021 ;
- ✚ l'élaboration des modules de formation des acteurs des CT sur les processus d'élaboration, de vote et d'exécution du budget ;
- ✚ la production et la transmission à la Cour des comptes de 149 comptes de gestion.

Programme « Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat »

Pour ce qui concerne le contrôle, l'audit et la lutte contre la fraude, le faux et la corruption, les principales réalisations ont concerné :

- ✚ la tenue de soixante-douze (72) sessions de sensibilisation sur la corruption à l'attention des usagers dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou, Manga, Ziniaré et Tenkodogo ;



Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
Inspection Générale des Finances
Comités Anti-Corruption du MEFP



Cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation
Sur la corruption au profit des usagers



Cérémonie de lancement officiel de la campagne de sensibilisation sur la corruption au profit des usagers le 1er décembre 2022 à Ouagadougou

- ✚ le contrôle de gestion financière et comptable de dix (10) EPE et fonds nationaux, des postes de péage, des Sociétés d'Etat et assimilées et de dix (10) projets et programmes ;
- ✚ le contrôle de gestion des cantines scolaires financées sur les ressources transférées de l'Etat ;
- ✚ la réalisation de onze (11) missions d'investigation sur saisine ;
- ✚ l'audit de 462 marchés publics ;
- ✚ le contrôle de 277 marchés publics de plus de 20 millions FCFA ;
- ✚ l'élaboration des cartographies des risques de l'Office de santé des travailleurs (OST), du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), de la Recette Générale (au niveau de la DGTCP) et du Bureau des Douanes-Ouaga Route (au niveau de la DGD) ;
- ✚ la tenue de deux (02) sessions ordinaires de la Commission Nationale de lutte contre la Fraude (CNLF) sous les thèmes «la contrefaçon aux droits des propriétés intellectuelles (DPI) » et « l'importation et la manutention des produits chimiques et autres substances dangereuses au BURKINA FASO » ;



Tenue de la première session ordinaire de la Commission Nationale de lutte contre la Fraude (CNLF), le 07 juillet 2022



Tenue de la deuxième session ordinaire de la Commission Nationale de lutte contre la Fraude (CNLF), le 08 décembre 2022

- ✚ le contrôle de 188 entreprises pour la vérification de l'application de la réglementation en matière douanière, 204 en matière fiscale, 201 en matière commerciale et 83 en matière environnementale ;
- ✚ la réalisation de 216 contrôles sur les marchandises en circulation ou en transit ;
- ✚ l'évaluation des dispositifs de contrôle interne de cinq (05) structures du Ministère de l'économie numérique, des postes et de la transformation digitale ;
- ✚ la réalisation d'un reportage télévisuel sur le rapport ITIE et d'une conférence de presse pour présenter le rapport ITIE 2020 à l'opinion publique ;



Animation d'une conférence de presse pour présenter le rapport ITIE 2020, le 26 Juillet 2022

- 🇳🇬 la traduction des rapports ITIE en sept langues nationales.

Pour ce qui concerne *la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)*, les principales actions réalisées sont :

- 🇳🇬 l'élaboration et la transmission au Groupe inter gouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) du rapport pays 2021 sur la LBC/FT ;
- 🇳🇬 l'examen de 209 dossiers par la Commission d'examen des dossiers ;
- 🇳🇬 la réalisation d'une évaluation nationale des risques de financement du terrorisme ;
- 🇳🇬 le gel des biens et des ressources économiques de vingt (20) terroristes et six (06) entités terroristes présumés par la transmission de l'arrêté de gel à l'Association professionnelle des banques et établissements financiers, à l'Association professionnelle des assurances, à l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés et à la CENTIF pour exécution ainsi qu'au Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres (SGGCM) pour publication au Journal officiel du Faso ;
- 🇳🇬 le démantèlement de cinq (05) circuits informels de commercialisation de motos et d'un (01) circuit informel de commercialisation de produits pétroliers.

Pour ce qui concerne le contrôle, *la prévention et la gestion du contentieux de l'Etat*, les principales réalisations sont relatives à :

- 🇳🇬 la production de 1 254 écritures et mémoires au profit de l'Etat (soit 1413 pour les juridictions administratives et 111 pour les juridictions judiciaires) et de 986 audiences dont 985 audiences devant les juridictions nationales et une (01) audience hors siège devant la Cour de justice de la CEDEAO ;
- 🇳🇬 l'instruction et le paiement de quarante-trois (43) dossiers d'indemnisation des victimes des accidents impliquant les véhicules de l'Etat sur les quatre-vingts (80) dossiers reçus ;
l'instruction de trente-neuf (39) dossiers des FDS victimes de terrorisme et de deux (02) agents du MENAPLN d'une part et le paiement de 408,34 millions FCFA aux victimes et aux ayants droits d'autre part ;
- 🇳🇬 le traitement et la liquidation d'un montant de 842,66 millions FCFA pour le règlement des honoraires des Avocats conseils de l'Etat et autres auxiliaires de justice de l'AJE (huissiers, experts), de dix (10) dossiers d'experts, d'un dossier de cabinet d'avocat et de trois (03) dossiers de cabinets d'huissiers.

Programme « Pilotage et soutien aux services du ministère »

S'agissant de *la coordination des actions du ministère*, les principales réalisations sont :

- ✚ la tenue de deux (02) sessions du Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM) ;





Tenue de la deuxième session ordinaire 2022 du CASEM, le 22 juillet 2022



Tenue d'une revue couplée bilan 2021 et à mi-parcours 2022 du cadre sectoriel de dialogue « Gouvernance économique » le 28 juillet 2022

✚ la tenue de deux (02) revues des projets et programmes ;



Première revue 2022 des projets et programmes, le 17 mars 2022



Deuxième revue de l'année 2022 des projets et programmes, le 15 septembre 2022

- la tenue de quatorze (14) sessions de la Commission permanente de concertation (CPC) dont deux (02) extraordinaires ;
- la tenue de deux (02) sessions du Comité de pilotage du Plan d'action intégré des réformes de finances publiques (PAIRFP) ;